Pays de la Loire, Sarthe
Luché-Pringé
Luché
place de l' Eglise
Église paroissiale Saint-Martin de Luché

Exposition

Références du dossier

Numéro de dossier : IM72001683
Date de l'enquête initiale : 2008
Date(s) de rédaction : 2008
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : exposition

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Emplacement dans l'édifice : l'exposition est placée dans la sacristie

Historique

L'exposition de style baroque date de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Période(s) principale(s) : 2e moitié 18e siècle
Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Camus

Description

L'exposition en bois doré est composée de 5 éléments assemblés avec des chevilles. L'intérieur du socle est peint en rouge.

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : menuiserie

Matériaux : bois ajouré, doré, peint, monochrome

Mesures :
h = 97 ; la = 60 ; pr = 25

Représentations :
symbole ; Trinité, croix, nuage, couronne, rayon
ornement à forme végétale ; palme

L'exposition est décorée au centre du symbole de la Trinité, sur le fond d'une gloire rayonnante, flanquée de 2 branches de palmiers. Elle est surmontée d'une couronne royale, ornée d'une croix sommitale.

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations

Exposition : vue générale.
Phot. Jean-Baptiste Darrasse
IVR52_20107200112NUCA

Dossiers liés

Édifice : Église paroissiale Saint-Martin de Luché (IA72000906) Pays de la Loire, Sarthe, Luché-Pringé, Luché
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Présentation des objets mobiliers de l'église paroissiale Saint-Martin de la commune de Luché (IM72001685) Pays de la Loire, Sarthe, Luché-Pringé

Auteur(s) du dossier : Anetta Palonka-Cohin
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

Exposition : vue générale.

IVR52_20107200112NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Baptiste Darrasse
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation